

## Une décision historique

Lundi le 4 juin dernier, lors de la réunion ordinaire le Conseil municipal a adopté, de façon majoritaire (6 pour, 1 contre), une résolution pour se porter acquéreur de l'église Notre-Dame-de-la-Paix.

Suite à la diminution des revenus des fabriques, il devenait évident qu'il fallait fermer une église sur le territoire de Sainte-Luce. Les deux conseils de fabrique ont analysé le dossier et ont présenté un mémoire en mai 2009 intitulé : « Un projet communautaire, rassembleur, mobilisateur et visionnaire ». Ce mémoire présentait les deux objectifs suivants :

- La préservation par la municipalité du caractère public et communautaire de l'église Notre-Dame-de-la-Paix;
- Le développement touristique de premier choix de l'église de Sainte-Luce-sur-mer et de son site du patrimoine constitué.

Le Conseil municipal a étudié le dossier, discuté avec les représentants de la fabrique Notre-Dame-de-la-Paix et de l'Archevêché. Après analyse, le Conseil a décidé de se porter acquéreur de cet immeuble afin de maintenir les services de la salle communautaire Louis-Philippe-Anctil. Pour le chœur et la sacristie, ils seront réservés à l'enseignement de la catéchèse. En ce qui concerne la nef, un comité a été formé pour analyser la possibilité de louer des espaces à des entreprises de services afin de rentabiliser notre coût d'entretien de l'immeuble (ex. : bureau de notaire, salon funéraire, etc.)

Selon le protocole d'entente, la municipalité se portera acquéreur de l'immeuble pour la somme de 1 \$ à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. L'église devra être libérée pour le 1<sup>er</sup> avril de la même année.

Suite à la vente de cet immeuble, les deux assemblées de fabriques constitueront une seule fabrique sur le territoire de la Municipalité. Nous venons de franchir ainsi une autre étape dans le regroupement de notre Municipalité. Que nous soyons du secteur de Sainte-Luce-sur-mer, du secteur Luceville ou du secteur rural, nous sommes tous citoyens de Sainte-Luce et je vous invite à développer ce sentiment d'appartenance à cette belle municipalité résidentielle, agricole, touristique, commerciale et industrielle.

Gaston Gaudreault, maire

## Sommaire

### INFORMATIONS MUNICIPALES

- Travaux publics à réaliser, été-automne
- Pour faire notre développement ensemble!
- Biblio. Sainte-Luce: nouveau numéro
- Règlement sur l'utilisation de l'eau potable
- Offre d'emploi: préposé (e) aux archives
- Politique familiale et MADA
- Une question d'hygiène et de civisme
- Covoiturage
- Message de prévention incendie
- Allocation financière pour un nouvel enfant
- Congés fériés
- Prochaines sessions du conseil municipal

### COMMUNAUTAIRE

- Des livres en trop
- Service des travailleuses de rue
- Biblio secteur Luceville: horaire estival
- Dégustation bières et saucisses du terroir
- Vol sur les terrains de l'église de Sainte-Luce
- 25 ans... c'est la fête !
- Visites guidées à l'église de Sainte-Luce
- Parc Canin
- Le Répit du Passant
- Fermeture du guichet automatique de Sainte-Luce-sur-Mer
- Terrains de tennis rénovés
- Nouvelle entreprise: Charcuterie artisanale *le Meilleur pour la Faim*
- Un Noël en automne féérique
- Denis Ross, personnalité de l'année
- Fête des mères et des pères: 26 mai 2012
- Pétanque extérieure
- 14<sup>e</sup> édition du concours québécois en entrepreneuriat

CAMP DE JOUR ET SERVICE DE GARDE  
ANNUAIRE DES ÉTUDIANTS AU TRAVAIL  
DÉVELOPPEMENT CARON-TERRAINS À  
VENDRE

# Informations municipales

## **TRAVAUX PUBLICS**

### **Travaux à réaliser / été-automne 2012**

Au cours de l'été et de l'automne qui viennent, votre conseil municipal a décidé d'effectuer plusieurs travaux, dans le but de maintenir et d'améliorer les infrastructures municipales. Nous vous présentons ici la liste des travaux qui sont prévus au cours des prochains mois.

1. Amélioration de la station d'épuration du secteur Luceville, par l'ajout d'un système de déphosphatation.
2. Réfection de la chaussée, sur 275 mètres dans le secteur du 331, rang 3 Est. Il s'agit de faire le drainage de ce secteur, refaire la fondation du chemin et le pavage.
3. Reconstruction du trottoir rue Saint-Pierre Est, entre la rue Saint-Alphonse et la rue Côté, soit près de 800 mètres.
4. Compléter la phase 2 de la rue des Coquillages, avec l'ouverture de 5 nouveaux terrains résidentiels desservis aqueduc, égout domestique, égout pluvial et pavage.
5. Finaliser le développement Caron, qui offre 14 terrains desservis aqueduc, égout domestique, égout pluvial et pavage.
6. Installation d'un réservoir incendie dans le rang 3 Est.
7. Réfection de l'égout pluvial au coin de la route du Fleuve Ouest et de la rue Langlois.
8. Réfection de l'égout pluvial au coin de la route du Fleuve Ouest et du passage à l'arrière du Motel du pêcheur.
9. Reconstruction d'un ponceau à grand diamètre, dans le secteur du 325, rang 3 Ouest. En 2012, nous procéderons à la confection des plans et devis, les travaux eux-mêmes seront réalisés au printemps 2013.
10. Refaire une section de 30 mètres de trottoir sur la rue Saint-Laurent.
11. Une borne-fontaine à désaffecter, route du Fleuve Est.
12. Une borne-fontaine à remplacer, route du Fleuve Ouest.
13. Nettoyage de fossés dans le rang 3 Est.
14. Réparation de pavage à travers le territoire de la municipalité.
15. Ponceau à remplacer dans le secteur du 179, route du Fleuve Est.
16. Confection des plans et devis pour la réfection de la

Comme vous pouvez le constater, la feuille de travail est longue et on y retrouve plusieurs travaux d'importance. Certains de ces travaux seront donnés à contrat, mais plusieurs seront réalisés par notre équipe des travaux publics.

Nous espérons que ces travaux ne vous causeront pas trop de désagrément. Nous comptons sur votre collaboration et votre sens du civisme pour que tout se passe dans l'harmonie.

### **POUR FAIRE NOTRE DÉVELOPPEMENT ENSEMBLE !**

Au début 2012, le conseil municipal a entrepris une démarche de planification stratégique pour la communauté. Cet exercice se veut une mise à jour de la réflexion collective effectuée en 2004-2005. C'est aussi un moment important de réflexion dans un but d'améliorer le mieux-être de l'ensemble de la collectivité de Sainte-Luce.

Pourquoi une telle démarche direz-vous ? Celle-ci devient pertinente lorsqu'on sent qu'il faut faire le point sur notre développement afin de bien définir ou rétablir les cibles et de trouver les moyens d'y arriver. Elle permet de s'engager dans une réflexion allant au-delà des activités régulières, de prendre des décisions qui tiennent compte des changements qui sont intervenus et d'identifier des mesures touchant tous les aspects de développement de la municipalité.

En mars dernier, une invitation a donc été lancée auprès de citoyens de la municipalité pour mettre sur pied un comité de travail reflétant les différents secteurs d'intervention.

Aurais-je la chance de dire mon mot moi aussi ? À l'automne prochain, une invitation sera lancée à l'ensemble de la population afin que chacun ait l'occasion de s'exprimer sur l'avenir qu'il entrevoit pour Sainte-Luce. C'est donc un rendez-vous à ne pas manquer.

### **BIBLIOTHÈQUE DE SAINTE-LUCE Nouveau numéro de téléphone**

Veillez noter que le numéro de téléphone de la bibliothèque de Sainte-Luce est maintenant le suivant:  
(418) 739-4024

# Informations municipales (suite)

## RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

Suite à la mise en place de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable, la municipalité de Sainte-Luce adoptait le 2 avril dernier le règlement R-2012-158 sur l'utilisation de l'eau potable. Nous vous présentons un résumé de ce règlement et nous vous encourageons à visiter notre site web ([www.sainteluce.ca](http://www.sainteluce.ca)) pour en connaître l'intégralité.

Tout d'abord, en ce qui a trait à l'arrosage manuel de la végétation, à l'aide d'un boyau muni d'un dispositif à fermeture automatique, il est permis en tout temps. Pour ce qui est de l'arrosage distribué par des asperseurs amovibles ou des tuyaux poreux, il est permis entre 20 h et 23 h les jours suivants :

- Un jour où la date est un chiffre pair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre pair.
- Un jour où la date est un chiffre impair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre impair.

En ce qui a trait aux systèmes d'arrosage automatique, il est permis d'arroser uniquement de 3 h à 6 h le dimanche, le mardi et le jeudi. Un système d'arrosage automatique doit être équipé de différents dispositifs, dont un détecteur d'humidité automatique ou d'un interrupteur automatique en cas de pluie. Tout système d'arrosage automatique installé avant l'entrée en vigueur du règlement et qui n'est pas conforme, doit être mis à niveau, remplacé ou mis hors service avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Pour les nouvelles pelouses et les nouveaux aménagements paysagers, il est permis d'arroser tous les jours, aux heures prévues, pour une période de 15 jours, suivant le début des travaux. L'arrosage d'une pelouse implantée à l'aide de gazon en plaques est permis en tout temps pendant la journée de son implantation.

Il est interdit d'utiliser un équipement d'arrosage de façon telle que l'eau s'écoule dans la rue où sur les propriétés voisines.

Le remplissage des piscines et spas est interdit du lundi au vendredi de 6 h à 20 h ainsi que le samedi et le dimanche de 6 h à 10 h.

Le lavage des véhicules est permis en tout temps à la condition d'utiliser un seau de lavage, ou un boyau muni d'un dispositif à fermeture automatique.

Pour l'irrigation agricole, il est strictement interdit d'utiliser l'eau potable.

Les personnes chargées de l'application du présent règlement peuvent, pour cause de sécheresse, bris majeurs de conduites, ou autres raisons importantes, interdire certains usages de l'eau et ce, par avis public.

Toute contravention à ce règlement est passible d'amendes qui peuvent être de 100 \$ à 2 000 \$.

Nous venons de survoler quelques éléments du règlement sur l'utilisation de l'eau potable. Encore une fois, nous vous invitons à consulter le site web de la municipalité pour en connaître tous les aspects.

Nous sommes assurés que nous pouvons compter sur votre collaboration et votre civisme, pour que ce règlement soit respecté.

### **OFFRE D'EMPLOI**

#### **Préposé(e) aux archives**

Sous la coordination du directeur général, le titulaire réalisera la numérisation des documents municipaux, principalement en urbanisme.

La durée de l'emploi est de 8 semaines, débutant le 26 juin 2012 et se terminant le 17 août 2012.

Le taux horaire est de 10,40 \$ / h à raison de 35 heures semaine.

La qualification exigée et pertinente à la fonction est une formation présentement en cours de niveau collégial, soit en archivage, en gestion de documents ou dans un domaine pertinent.

Toute personne intéressée par ce poste doit faire parvenir son curriculum vitae avant le 18 juin 2012 en mentionnant le titre du poste, à l'attention de madame Nancy Bérubé, Municipalité de Sainte-Luce, au 1 rue Langlois, Sainte-Luce, Québec, G0K 1P0 ou par courriel à [nancyberube@sainteluce.ca](mailto:nancyberube@sainteluce.ca)

# Informations municipales (suite)

## **NOTRE MUNICIPALITÉ SE PRÉOCUPE DES FAMILLES ET DES AÎNÉS !**

La Municipalité de Sainte-Luce s'est inscrite auprès du Ministère de la famille et des aînés pour réaliser la révision de la présente politique familiale municipale (PFM) qui date de 2006 et pour débiter une démarche afin de devenir une « Municipalité amie des aînés » (MADA).

Un comité a débuté ses travaux le 16 mai dernier et en automne une vaste consultation sera mise en œuvre pour rejoindre autant les familles, que les retraités, les aînés, les jeunes et les organismes du milieu. Par la suite, un portrait de notre milieu et un plan d'action seront déposés au conseil municipal le 31 mars 2013.

Nous vous encourageons à participer à cette mobilisation en faveur des familles et des aînés pour que notre milieu continue d'être un lieu où il fait bon « vivre ensemble ».

Si vous avez des idées, si vous voulez vous impliquer ou simplement obtenir de l'information, vous pouvez contacter Nicole Bernier au 418-739-4162 ou par courrier électronique au nicolebernier.sc@gmail.com. Soyez assurés que lors de chaque parution du Coque-sillon, un article sur le sujet vous permettra de rester informés.

## **UNE QUESTION D'HYGIÈNE ET DE CIVISME**

Il y a probablement plus désagréable dans la vie que d'enjamber ou de contourner les excréments des chiens en se promenant sur le trottoir ou d'être intimidé, voire menacé en se promenant dans un endroit public. Mais il est certain qu'il est beaucoup plus agréable d'être dispensé de ces désagréments.

La Municipalité et la très grande majorité des citoyens font des efforts exemplaires pour conserver et améliorer sans-cesse l'esthétique et la sécurité des propriétés privées et publiques. Chacun est conscient que la réputation de notre communauté dépend en grande partie du sentiment de sécurité des personnes et de la propreté des lieux.

Aux personnes concernées, nous demandons simplement de tenir votre chien en laisse et d'amener avec vous un sac plastique pour ainsi respecter la propreté des rues, la qualité de vie des citoyens et la réputation de la communauté.

## **LA SQ VOUS INFORME**

Suite à plusieurs appels et à de nombreuses interrogations des citoyens concernant les animaux, voici les principaux règlements municipaux applicables dans votre municipalité.

- Avoir laissé aboyer ou hurler un chien de manière à importuner le voisinage.
- Avoir la garde d'un chien ayant attaqué un animal ou un être humain.
- Avoir la garde d'un chien de race bull-terrier, staffordshire bull-terrier, américain bull-terrier, américain staffordshire terrier ou chien hybride issu d'une de ces races (pitt-bull).
- Avoir la garde d'un chien qui attaque ou qui est entraîné à attaquer, sur commande ou par un signal, un être humain ou un animal.
- Avoir la garde d'un chien méchant, dangereux ou ayant la rage.
- Avoir la garde d'un animal sauvage.
- Avoir omis de retenir un animal à l'aide d'un dispositif l'empêchant de sortir du terrain.
- Avoir laissé errer un animal dans un endroit public.
- Avoir omis de retenir un chien au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de 2 mètres.
- Étant le gardien d'un chien qui a mordu une personne, avoir omis d'en aviser le Service de police dans les délais de 24 heures.

Les citoyens qui contreviennent à l'un ou l'autre de ces règlements municipaux sont assujettis à une amende de 100 \$ pour la première offense.

Pour avoir de plus amples informations sur ces règlements vous pouvez communiquer avec la Sûreté du Québec au 418-775-1525 ou votre municipalité.

## **COVOITURAGE**

Le ministère des Transports met à la disposition de la population sur son site internet, une banque de données qui permet d'offrir des places dans sa voiture pour effectuer le trajet entre le domicile et le travail ou les études ainsi que de prendre connaissance des offres qui y sont déposées.

Nous vous encourageons à utiliser ce service gratuit offert par le ministère des Transports, à l'adresse suivante: <http://www1.mtq.gouv.qc.ca/fr/covoiturage/index.asp>

# Informations municipales (suite)



## MESSAGE DE PRÉVENTION

*À semer des mégots, on risque de récolter des incendies...*

Au cours de la belle saison, plusieurs randonneurs et autres amateurs de plein air prendront la direction de la forêt. Même s'il s'agit d'une promenade impromptue, à l'intérieur d'un boisé près de chez soi, les règles de prudence devront être suivies avec la même rigueur que s'il s'agissait d'un séjour longuement planifié dans un site touris-



## Vous voulez fumer?

Immobilisez-vous sur une surface dégagée.

Avant de reprendre votre sentier, éteignez votre mégot, en le mouillant, en l'écrasant contre une roche ou en l'enfouissant dans le sable.

Rappelons l'article 138 de la Loi sur les forêts :

« Du 1<sup>er</sup> avril au 15 novembre, il est interdit de fumer en forêt ou à proximité de celle-ci dans l'exécution d'un travail ou au cours d'un déplacement, à moins que ce ne soit dans un bâtiment ou un véhicule fermé. »



**Avis aux quadistes...** En circulant sur un véhicule tout-terrain, il est strictement interdit de fumer!



*Un message de votre service d'incendie  
en collaboration avec la SOPFEU*

Jun 2009

## PRÉCISION

**Allocation financière pour un nouvel enfant.**

Dans la dernière parution du bulletin municipal, il a été mentionné que la Municipalité de Sainte-Luce et la Caisse Desjardins des Versants du Mont-Comi allouent chacune la somme de 75\$ pour chaque nouvelle naissance selon certaines conditions.



Il est à préciser que depuis le 30 janvier 2012, la somme de 75\$ octroyée par la Caisse Desjardins des Versants du Mont-Comi est offerte si un régime enregistré d'épargne-études (REEE) est ouvert à la caisse dans les douze (12) mois suivant la naissance de l'enfant.

## CONGÉS FÉRIÉS

Veillez noter que les bureaux de la Municipalité, des travaux publics ainsi que le Centre Gabriel-Nadeau, seront fermés les journées suivantes:

- Lundi 25 juin: Fête nationale
- Lundi 2 juillet: Fête du Canada

Un service sera disponible pour les urgences municipales, tel un bris d'aqueduc, au numéro 732-0298. Pour un incendie ou le transport ambulancier, veuillez composer le 911.

## PROCHAINES SESSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les prochaines sessions du conseil municipal auront lieu aux dates suivantes, à compter de 20 h, au 1 rue Langlois à Sainte-Luce: 9 juillet, 6 août et 10 septembre 2012.

# Communautaire

## DES LIVRES EN TROP

Avez-vous dans vos étagères des livres dont vous n'avez plus besoin? Votre bibliothèque municipale en recueille actuellement. Que ce soit des romans, des bandes dessinées, des livres pour enfants, des guides pratiques, des dictionnaires, des encyclopédies, tout est accepté. Les bénévoles feront le tri.

Ces livres pourront ainsi être ajoutés à notre collection, vendus pour faire l'achat d'albums pour les jeunes ou donnés à l'organisme Culture à partager qui les recueille pour les pays en développement.

Vous pouvez déposer vos livres à donner à votre bibliothèque municipale, secteur Sainte-Luce, aux heures habituelles d'ouverture :

- le mercredi de 19 h à 21 h et le dimanche de 10 h à 12 h.
- Ou au bureau municipal, du lundi au vendredi, entre 9 h et 12 h et entre 13 h et 16 h 30.

**Vous rêvez d'acquérir votre propre entreprise?  
La formation SUCCÈS-RELÈVE, c'est pour vous!**

Vous rêvez de reprendre ...

- l'entreprise familiale;
- l'entreprise où vous travaillez présentement;
- ou toute autre entreprise.

La formation SUCCÈS-RELÈVE vise à ...

- Accompagner et former les futurs entrepreneurs dans l'acquisition d'entreprises existantes.

La formation SUCCÈS-RELÈVE c'est ...

- Un contenu en 7 modules : validation du projet, diagnostic et évaluation de l'entreprise, aspects juridiques, planification stratégique, montage financier et l'intégration.
- Des experts-formateurs : Mallette comptables, Notaires Michaud Charbonneau Heppell, Caisse populaire Desjardins de Mont-Joli.
- Une formation dynamique et interactive en petit groupe de 5 à 10 personnes maximum;
- 7 semaines consécutives;
- 3 heures de formation par semaine;

Coût : 250 \$ (moins de 35 ans 150 \$).

La formation est offerte toute l'année, les participants auront le choix du lieu et de la date

- Du 4 septembre au 16 octobre Amqui
- Du 24 octobre au 5 décembre Matane

Pour information et inscription :

- Contactez Dyno Périgny au CLD de La Mitis (418) 775-7089 ou par notre site internet [www.cldlamitis.qc.ca](http://www.cldlamitis.qc.ca)

## SERVICE CONFIDENTIEL ET ANONYME



Travailleuses de rue :

- Marie-Josée Sénéchal 418-740-3258
- Lina Castonguay 418-740-3259

Le travailleur de rue est une personne présente dans ton milieu afin de développer des liens significatifs avec les gens de la communauté. Le travail de rue ne touche pas seulement les personnes vivants des difficultés, mais aussi leur entourage et la collectivité.

Services :

- Rencontrer les personnes là où elles sont;
- Écouter activement les préoccupations des gens.
- Soutenir les gens dans des épreuves difficiles et dans leurs démarches;
- Intervenir en situation de crise;
- Sensibiliser sur diverses problématiques;
- Informer sur les ressources existantes;
- Référence personnalisée vers la ressource appropriée;
- Accompagner les gens vers les ressources (aide sociale, avortement, dépistage, justice, violence, dépannage alimentaire, abus, emploi, santé mentale, etc.)
- Rendre accessible le matériel de prévention.

Les lieux fréquentés par les travailleurs de rue :

- La rue
- Les parcs
- Les appartements, maisons
- Les cafés, restaurants, bars
- Le centre commercial
- Les événements, spectacles
- Les organismes et institutions

## BIBLIO. SECTEUR LUCEVILLE

### Horaire estival

À tous nos abonnés,

Comme à chaque année, la bibliothèque municipale du secteur Luceville sera fermée du :

28 juin au 4 août inclusivement

Merci de votre assiduité et au plaisir de vous revoir en août !

Bibliothèque de Luceville  
Martine Plante, responsable

# DÉGUSTATION BIÈRES ET SAUCISSES DU TERROIR

22 septembre 2012

À compter de 17h30 à la salle Louis-Philippe Anctil  
(sous-sol de l'église de Luceville)

## SOUS LA PRÉSIDENTE D'HONNEUR DE MONSIEUR JACQUES TARDIF, PDG DE PROJEXCO INC.

Activité de levée de fonds pour la préservation et la mise en valeur du site du patrimoine constitué de Sainte-Luce : église classée monument historique par le Ministère de la culture, presbytère, cimetière marin, maison du bedeau et le quai.

Toutes les saucisses, rillettes et charcuterie sont de fabrication artisanale par LE MEILLEUR POUR LA FAIM, jeune entreprise de Sainte-Luce. Une belle occasion de les encourager !

Les charcuteries et les bières de micro-brasserie sont assorties pour créer une gradation dans le goût (du plus léger au plus soutenu). Des informations sont données à chaque dégustation pour faire connaître les produits. Cette activité haut de gamme est une occasion de faire de belles découvertes en termes de qualité et d'originalité. Tous les produits sont de la région soit de La Mitis, du Bas-Saint-Laurent ou de la Gaspésie.

*Sur place, il y aura un encan silencieux d'œuvres d'art et d'objets de cœur. Une belle occasion de se procurer des objets rares !*

75 \$ le billet, assorti d'un reçu de charité de 50 \$. Donc, une activité à un coût bien abordable !

ou

Composez-vous une table pour votre famille ou vos amis au coût de 600 \$ avec reçus de charité de 400 \$. Table de 8 personnes ou tables corporatives aussi disponibles pour les entreprises, infos 418-739-4162

Réservations obligatoires, places limitées.

Adressez-vous au 418-739-4162 ou auprès d'un membre du comité des Amis du Patrimoine de Sainte-Luce : Paul-Eugène Gagnon, Nicole Bernier, Aline Drapeau, Claire Drapeau, Adélarde Drapeau, Raymond Pelletier, Ghislaine Beaulieu, Jocelyn Ross, Yves G. Ouellette, Pierre Beaulieu.

---

### ***VOL SUR LES TERRAINS DE L'ÉGLISE DE SAINTE-LUCE***

Durant la soirée du 7 mai dernier, des voleurs se sont appropriés cinq (5) des douze (12) panneaux d'interprétation du site de l'église de Sainte-Luce installés tout autour de l'église, du presbytère et du cimetière.

*Les Amis du Patrimoine de Sainte-Luce*, avec le travail imposant de bénévoles, des dons du public et le soutien financier du Fonds culturel mitissien avaient inauguré ce circuit d'interprétation en juin 2010.

Tous déplorent le peu de respect des voleurs à l'égard du patrimoine, plus intéressés qu'ils sont par le prix du métal des poteaux et des lutrins. *Les Amis du Patrimoine de Sainte-Luce* invitent à la vigilance les entreprises susceptibles de racheter le métal et demandent à la population d'être attentive aux alentours de ce site.

*Les Amis du Patrimoine de Sainte-Luce* entendent remplacer ces panneaux volés dans les meilleurs délais et des mesures particulières sont prises pour que l'événement ne puisse se reproduire.

Rappelons que Le Site du Patrimoine de Sainte-Luce-sur-mer est une aire protégée. Ce site comprend l'église, classée monument historique depuis 1957, le presbytère, le cimetière marin, la maison du bedeau, le quai et des terrains adjacents. Ce projet de circuit patrimonial s'inscrit dans l'œuvre des Amis du Patrimoine et permet ainsi à tous d'avoir accès à des volets passionnants de notre histoire régionale.

NOUVELLE DE DERNIÈRE HEURE: des suspects ont été arrêtés, le matériel a été récupéré, mais il est endommagé.

# Communautaire (suite)

---

**25 ANS... C'EST LA FÊTE !**



En ce début de saison estivale, la Corporation de développement touristique de Sainte-Luce fête ses 25 ans au service de l'industrie touristique luçoise. Quelque 25 années à promouvoir la plage de l'Anse-aux-Coques comme destination touristique incontournable au Bas-Saint-Laurent.

Sur cette même vague, le concours de sculptures de sable qui ne semble pas vieillir fêtera lui aussi joyeusement ses 25 ans. Pour souligner cet anniversaire, le programme de cette nouvelle édition réservera quelques surprises. Ainsi, le samedi 28 juillet prochain, les sculpteurs de tous les âges seront invités à s'inscrire dans l'une des trois catégories du concours. À noter que dans chacune des catégories, le nombre des participants restera limité à six personnes. Ainsi, la catégorie « familiale » sera réservée spécialement pour les enfants accompagnés d'au plus de deux adultes. La catégorie « adulte » proposera une compétition regroupant des sculpteurs jeunes et moins jeunes dont les œuvres de grains de sable chercheront à ébahir le public et les juges du concours. Enfin, nous aurons une nouvelle catégorie appelée le « Défi des Champions ». Cette catégorie regroupera les meilleures équipes gagnantes des 25 dernières années dans une épreuve ultime visant à déterminer qui s'avèrent les vrais « maîtres-sculpteurs » de la plage de l'Anse-aux-Coques. Rien de moins!

Par ailleurs, à la fin de l'été, les Sculpturales seront de retour pour une huitième édition. Ce concours de sculptures sur bois qui accueillera des artistes des quatre coins de la province se déroulera cette année du 20 au 26 août le long de la Promenade de l'Anse. Des troncs d'arbres de 2,4 mètres de haut avec des diamètres très impressionnants attendent avec impatience le moment de se transformer en des œuvres sculpturales. Toutefois, comme le disait mon bon ami sénégalais Boucar, si l'arbre avait su d'avance le sort que la hache lui réserve, il ne lui aurait pas fourni le manche!

Nous désirons profiter à nouveau de l'occasion qui nous est offerte pour accorder nos plus sincères remerciements à tous les bénévoles de l'ombre et à nos précieux partenaires et commanditaires pour leur appui indéfectible au cours de ces 25 dernières années.

Enfin, ce 25<sup>e</sup> anniversaire marque aussi la présence assidue depuis un quart de siècle à notre conseil d'administration d'un bénévole hors de l'ordinaire. Il s'agit d'un homme volontaire qui malgré des cheveux grisonnants dirige avec sagesse, persévérance, dévouement, cordialité, fidélité, diplomatie, humanisme et imagination nos réunions depuis presque deux décennies. Et cela, sans même ménager ses transports... Je profite donc de l'occasion pour remercier monsieur Gaétan Pineau pour son dévouement immense et intense à l'égard de notre corporation.

François Loiselle, secrétaire

---

## **VISITES GUIDÉES À L'ÉGLISE DE SAINTE-LUCE**

Pour la quatrième (4e) saison estivale, quelqu'un sera présent à l'église de Sainte-Luce et sur le site pour vous guider ou répondre à vos questions et ainsi vous faire mieux connaître et apprécier ce magnifique endroit. C'est grâce à un soutien financier de Service Canada que nous pouvons encore cet été avoir cette activité qui sera assumée par Ariane Bourassa-Lapointe, une étudiante en arts, littérature et communication qui est aussi une résidente de Sainte-Luce.

Si vous voulez organiser une visite particulière pour vous-même, vos amis, votre famille ou vos visiteurs, n'hésitez pas à entrer en contact avec Nicole Bernier au 418-739-4162 et nous ferons tout en notre pouvoir pour répondre à vos attentes. Les visites sont aussi intéressantes pour les enfants compte tenu de plusieurs anecdotes qui les captiveront.

Les visites guidées sont gratuites et débiteront dans la période de la St-Jean-Baptiste jusqu'au milieu du mois d'août et sont habituellement disponibles du mardi au samedi.

Les Amis du Patrimoine vous remercient !



# Communautaire (suite)



**PARC CANIN**

La Municipalité de Sainte-Luce inaugure son espace récréatif canin, situé sur la rue Langlois en arrière du complexe municipal. Le conseil municipal de Sainte-Luce autorise l'utilisation de la patinoire à cet effet pour la période estivale.

Le parc canin est une initiative de quelques citoyens et citoyennes de Sainte-Luce qui profitent déjà de cette opportunité de socialisation autant pour les toutous que pour leur maître.

Ce parc saisonnier répond donc à un besoin social en permettant aux propriétaires de chiens d'accorder à leur animal de compagnie un temps spécial pour l'exercice et la stimulation nécessaires à leur bien-être. Ces activités peuvent dorénavant être réalisées à proximité de chez soi, dans le civisme et le respect des règlements municipaux. Sainte Luce étant déjà un attrait touristique important où les visiteurs se font nombreux même pour une simple promenade, il semble évident que ce parc canin saisonnier sera un plus pour la vocation touristique de Sainte-Luce.

Les utilisateurs ont la responsabilité de lire l'affiche concernant la réglementation du site et le code de pratique. Les utilisateurs ont la responsabilité d'apporter leurs sacs pour ramasser les excréments de leur chien. Les chiens doivent être libérés et remis en laisse à l'intérieur de la patinoire. L'utilisateur doit superviser et maîtriser son chien en tout temps. On souhaite que ce soit un rendez-vous pour le civisme canin et humain. L'irrespect des conditions d'utilisation peut entraîner l'expulsion du fautif.

Le parc est ouvert de 7 h à 23 h.

---

## LE RÉPIT DU PASSANT

Le Répit du Passant tiendra son assemblée générale annuelle le 12 juin 2012 à compter de 19 heures au Répit du Passant, 205, rue Saint-Cyprien, Rimouski.

Nous vous attendons en grand nombre. Bienvenue à tous et à toutes.

Marguerite Pelletier, directrice  
(418) 722-6559

## FERMETURE DU GUICHET AUTOMATIQUE À SAINTE-LUCE-SUR-MER

À l'assemblée générale de la Caisse Desjardins des Versants du Mont-Comi, il a été mentionné que les dirigeants de la Caisse évaluent la possibilité de fermer ce guichet automatique, parce qu'il est non-rentable selon le nombre de transactions effectuées. Lors de la réunion du mois de mai, le Conseil municipal a adopté une résolution mentionnant son opposition à cette fermeture. Lundi le 4 juin, nous avons rencontré le président ainsi que le directeur par intérim de la Caisse et ces derniers nous ont mentionné que le nombre de transactions doit augmenter afin de rentabiliser ce service. Ce guichet représente une dépense d'environ 30,000 \$ par année et en 2013 et il faudra investir 50,000 \$ pour remplacer l'appareil.

**C'est pourquoi, nous invitons les citoyens de Sainte-Luce-sur-mer à utiliser le plus fréquemment possible ce guichet afin d'éviter sa fermeture.**

---

## UNE NOUVELLE ENTREPRISE OUVRE SES PORTES À SAINTE-LUCE



La Charcuterie Artisanale *Le Meilleur pour la Faim* vous offre une grande variété de saucisses, de viandes fumées, de rillettes et plusieurs autres découvertes.

Ceux-ci agrémenteront autant votre quotidien que les grandes occasions. Ce qui nous distingue c'est notre diversité: nous offrons une gamme de produits qui met en valeur plusieurs types de viande tels que le wapiti, la pintade, le cerf rouge, le canard, le porc, le bœuf et plusieurs autres.

Nous favorisons l'achat local, autant dans les viandes que dans les autres produits agroalimentaires qui composent nos créations. Notre but est de vous faire voyager à travers un monde de saveurs uniques et inusitées.

Nous offrons également un service de découpe et de transformation pour les particuliers ou les éleveurs, leur permettant la commercialisation de leurs produits.

Suite à notre retour en région, notre complicité et notre savoir faire nous permettent de réaliser un rêve commun.

Nous vous invitons à notre boutique située au 102, rue Saint-Alphonse

Heures d'ouverture:  
Jeudi et vendredi 10 h à 20 h  
Samedi 10 h à 17 h



# Club des 50 ans et plus de Luceville

## UN NOËL EN AUTOMNE FÉRIQUE

Cette année, votre club a choisi pour vous le Manoir du Lac William. Situé en bordure du Lac William à Saint-Ferdinand, le Manoir est le joyau de la famille Lessard, qui ne cesse de l'embellir et de l'agrandir depuis 20 ans. Ils ont reçu plusieurs prix et distinctions à l'échelle canadienne. Vous trouverez une cuisine régionale et française, un confort 4 étoiles, un SPA détente offrant 10 salles aménagées à cet effet et un vingtaine de personnes spécialisées. Votre forfait inclut la piscine intérieure et le Jacuzzi intérieur. La famille Lessard développe aussi des forfaits groupe pour toutes les saisons.

Pour plus d'information et une feuille détaillée du voyage, communiquez avec monsieur Denis Ross au (418) 739-3552.

Denis Ross, président

### DENIS ROSS

#### Personnalité de l'année

Lors de la 40<sup>e</sup> assemblée générale annuelle du Carrefour des 50 ans et plus du Québec qui s'est déroulée au Club de Golf de l'Empress à Pointe-au-Père le 25 mai dernier, le trophée de la personnalité de l'année a été décerné à Monsieur Denis Ross, président du Club des 50 ans et plus de Luceville, pour son implication bénévole et son dynamisme.

Bravo à toi, Denis, et continue ton beau travail !

## FÊTE DES MÈRES ET DES PÈRES - 26 MAI 2012

Le Club des 50 ans et plus de Luceville tient à remercier toutes les personnes qui nous ont manifesté un bel encouragement lors du souper du 26 mai dernier suivi d'une soirée sociale.

Le conseil d'administration tient à adresser des remerciements à tous les bénévoles qui ont contribué à la réalisation de cette journée. Merci également à tous les Clubs des 50 ans et plus des environs pour leur présence grandement appréciée. Merci à tous nos commanditaires et donateurs pour les prix de présence. Merci à nos membres nombreuses et nombreux lors de cette activité. Nous vous souhaitons de bonnes vacances !

Profitez de l'été pour vous reposer et refaire le plein d'énergie et revenez-nous en pleine forme dès septembre prochain. Il nous fera plaisir de vous accueillir pour une autre belle saison du Club des 50 ans et plus de Luceville !

Denis Ross, président

## PÉTANQUE EXTÉRIEURE

Deux terrains de pétanque sont disponibles au terrain des loisirs du secteur Luceville.

Des parties sont organisées les lundis et les jeudis à compter de 13 h 30. La pratique libre est possible les autres journées. Nous vous invitons à profiter du service.

## 14<sup>ième</sup> ÉDITION DU CONOURS QUÉBÉCOIS EN ENTREPRENEURIAT:

Dans le cadre du Concours québécois en entrepreneuriat, 14<sup>e</sup> édition, le Bas-Saint-Laurent a récompensé ses lauréats lors du Gala régional qui a eu lieu jeudi le 3 mai à Sayabec.

Dans la catégorie « Exploitation, Transformation, Production », le premier prix a été décerné à l'entreprise Rustiques.ca. Entreprise d'ébénisterie artisanale (inspirée de la Nouvelle-France 1534-1763), localisée à Sainte-Luce laquelle se spécialise dans la reproduction de meubles d'époque tels que les armoires, les bahuts, des chiffonniers, des bonnetières, des buffets et plusieurs autres créations fabriqués sur demande. Le promoteur : monsieur Frédéric Gagnon. Il se retrouvera le mercredi 20 juin prochain au Centre des congrès de Québec parmi toutes les autres entreprises candidates à travers le Québec pour la grande finale de cette 14<sup>ième</sup> édition.

"Rustiques.ca" est située au 241, Route 132 Ouest. Vous pouvez rejoindre le propriétaire M. Frédéric Gagnon au numéro (418) 739-5730 ou par courriel à frederic.gagnon@cgocable.ca. Il est également possible de consulter le site internet de l'entreprise à [www.rustiques.ca](http://www.rustiques.ca).

Nous profitons de l'occasion pour féliciter M. Gagnon et lui souhaiter tout le succès espéré.

# Camp de jour et service de garde

---

**Inscription** Mercredi 13 juin, salle Louis-Philippe-Anctil, 18 h à 19 h 30  
Jeudi 14 juin, centre Gabriel-Nadeau, 18 h à 19 h 30.

## CAMP DE JOUR

*Le camp de jour 2012 réunit les filles et les garçons âgés de 5 à 12 ans, pour leur faire vivre des aventures pendant presque toute la saison estivale.*

**Clientèle** Filles et garçons âgés de 5 à 12 ans. L'enfant doit avoir 5 ans le 30 juin.  
**Programme** Activités en plein air et sportives, visites éducatives, spectacles, bricolages, chansons, plage, piscine, sorties.  
**Horaire** Lundi au vendredi, 9 h à 12 h et 13 h à 16 h, du 2 juillet au 17 août 2012  
**Endroit** Centre communautaire Gabriel-Nadeau  
**Coûts** 65 \$ / 1<sup>er</sup> enfant  
55 \$ / 2<sup>e</sup> enfant  
45 \$ / 3<sup>e</sup> enfant  
5 \$ pour chaque sortie en autobus

- Le paiement doit être acquitté en entier lors de l'inscription et un reçu est remis pour crédit d'impôt pour la condition physique des enfants.
- Les chèques émis à l'ordre de la Municipalité de Sainte-Luce sont acceptés.

**Note** Le camp de jour et le service de garde seront en opération la journée suivante:  
- le dimanche 24 juin, de 10 h à 16 h, au terrain des loisirs du secteur Luceville, dans le cadre des activités de la Fête nationale

## SERVICE DE GARDE

*En dehors de l'horaire régulier du camp de jour, les parents ont l'opportunité de confier leurs jeunes à des monitrices qui ont comme objectif de les encadrer tout en les divertissant.*

**Clientèle** Les jeunes qui fréquentent le camp de jour  
**Endroit** Centre communautaire Gabriel-Nadeau, 1 rue Langlois  
**Coût** 2,50 \$ par période, maximum 5 \$ par jour.  
**Périodes** Du lundi au vendredi  
matin: 7 h 30 à 9 h  
midi: 12 h à 13 h  
soir: 16 h à 17 h 30  
**Pénalité** Après 17 h 30, une pénalité de 1 \$ / minute / enfant sera facturée.

### **Modalités de paiement**

1. Présence régulière: 100 \$ à l'inscription et le reste payable le 15 juillet.
  2. Présence occasionnelle: 50 \$ à l'inscription et le reste payable le 15 juillet si nécessaire.
- Tout paiement en trop sera remboursé par la Municipalité de Sainte-Luce en septembre 2012

Un Relevé 24 est remis pour le Crédit d'impôt pour service de garde.

## INFORMATION

Jean-Claude Molloy, coordonnateur des loisirs  
Téléphone: 418-739-3393  
Courrier électronique: jeanclaudemolloy@sainteluce.ca

# Bottin des étudiants au travail

Le Service des loisirs de Sainte-Luce est heureux de vous présenter un groupe d'étudiants qui offrent leurs services pour effectuer des travaux durant l'été.

- |                      |                           |                          |                                      |                         |
|----------------------|---------------------------|--------------------------|--------------------------------------|-------------------------|
| 1. Tonte de gazon    | 2. Raclage de feuilles    | 3. Peinture intérieure   | 4. Peinture extérieure               | 5. Entretien de piscine |
| 6. Entretien ménager | 7. Entretien de parterres | 8. Gardiennage d'enfants | 9. Gardiennage d'animaux domestiques |                         |
| 10. Agriculture      |                           |                          |                                      |                         |

| NOM                  | ADRESSE                 | AGE (en juillet) | TÉLÉPHONE    | TRAVAUX             |
|----------------------|-------------------------|------------------|--------------|---------------------|
| Audrey Belzile       | 28, rue Tibo            | 15 ans           | 418 739-3120 | 1 à 5, 7 à 9        |
| Edouard Létourneau   | 312, Rang 2 Est         | 15 ans           | 418 739-5892 | 1 à 10              |
| Alexis Langlois      | 312, Rang 2 Est         | 14 ans           | 418 739-5892 | 1, 2, 4, 6, 7, 8, 9 |
| Raphaëlle St-Hilaire | 27, route du Fleuve Est | 15 ans           | 418 739-5034 | 1 à 5, 8, 9         |
| Gabrielle Létourneau | 312, Rang 2 Est         | 13 ans           | 418 739-5892 | 8                   |
| Vanessa St-Laurent   | 35, rue Saint-Laurent   | 15 ans           | 418 739-5141 | 1 à 9               |
| Mégane St-Laurent    | 35, rue Saint-Laurent   | 12 ans           | 418 739-5141 | 2, 3, 4, 6 à 9      |
| Sabrina St-Laurent   | 35, rue Saint-Laurent   | 15 ans           | 418 739-5141 | 2, 3, 4, 6 à 9      |
| Olivier Lavoie       | 13, rue des Sapins      | 14 ans           | 418 739-5107 | 1 à 9               |
| Gabrielle Lavoie     | 13, rue des Sapins      | 16 ans           | 418 739-5107 | 2 à 9               |
| Gabriel Ouellet      | 380, Rang 3 Ouest       | 16 ans           | 418 739-4576 | 1, 2, 4, 10         |
| Léo Geoffrion        | 5, rue Luce-Drapeau     | 13 ans           | 418 739-5105 | 2, 7, 9             |
| Étienne Roy          | 2130, Sanatorium        | 15 ans           | 418 785-0850 | 1 et 10             |

## DÉVELOPPEMENT CARON - TERRAINS À VENDRE POUR INFORMATIONS 418 739-4317



- TERRAIN 1 : 34 393\$
- TERRAIN 2 : 37 214\$
- TERRAIN 3 : 36 037\$
- TERRAINS 4, 5 ET 6 : 34 261\$
- TERRAIN 7 : 34 760\$
- TERRAIN 8 : 35 610\$
- TERRAIN 9 : 41 126\$
- TERRAIN 10 : 35 906\$
- TERRAINS 11, 12 ET 13 : 32 512\$
- TERRAIN 14 : 34 400 \$